

# Bulletin provincial



N° 20

2008

## SOMMAIRE

*Page*

### SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

#### **Ville de TOURNAI :**

- Promotion dans un grade d'officier pompier volontaire.

356

### TUTELLE ADMINISTRATIVE

#### **Fonction publique :**

LA LOUVIERE : Approbation délibération du Conseil communal du 23/4/2007. Avis	326
LA LOUVIERE : Approbation délibération du Conseil communal du 23/4/2007. Avis	327
LA LOUVIERE : Approbation délibération du Conseil communal du 23/4/2007. Avis	328
LA LOUVIERE : Approbation délibération du Conseil communal du 10/9/2007. Avis	329
LA LOUVIERE : Approbation délibération du Conseil communal du 10/9/2007. Avis	330
LA LOUVIERE : Approbation délibération du Conseil communal du 15/10/2007. Avis	331
LESSINES : Approbation délibération du Conseil communal du 23/4/2007. Avis	332
LESSINES : Approbation délibération du Conseil communal du 23/4/2007. Avis	333
LESSINES : Approbation délibération du Conseil communal du 23/4/2007. Avis	334
LESSINES : Approbation délibération du Conseil communal du 29/10/2007. Avis	335
LESSINES : Approbation délibération du Conseil communal du 29/10/2007. Avis	336
LESSINES : Approbation délibération du Conseil communal du 29/10/2007. Avis	337
MANAGE : Approbation délibération du Conseil communal du 24/4/2007. Avis	338
MONS : Approbation délibération du Conseil communal du 22/10/2007. Avis	339
MONS : Approbation délibération du Conseil communal du 19/11/2007. Avis	340
PECQ : Approbation délibération du Conseil communal du 7/5/2007. Avis	341
PECQ : Approbation délibération du Conseil communal du 7/5/2007. Avis	342
PECQ : Approbation délibération du Conseil communal du 7/5/2007. Avis	343
SOIGNIES : Approbation délibération du Conseil communal du 19/3/2007. Avis	344
SOIGNIES : Approbation délibération du Conseil communal du 19/3/2007. Avis	345
SOIGNIES : Approbation délibération du Conseil communal du 16/4/2007. Avis	346
SOIGNIES : Approbation délibération du Conseil communal du 17/9/2007. Avis	347
SOIGNIES : Approbation délibération du Conseil communal du 17/9/2007. Avis	348
THUIN : Approbation délibération du Conseil communal du 29/5/2007. Avis	349
THUIN : Approbation délibération du Conseil communal du 29/5/2007. Avis	350
THUIN : Approbation délibération du Conseil communal du 24/9/2007. Avis	351
TOURNAI : Approbation délibération du Conseil communal du 14/5/2007. Avis	352
ANTOING : Approbation délibération du Conseil communal du 1/3/2007. Avis	353
TOURNAI : Approbation délibération du Conseil communal du 14/5/2007. Avis	354
SOIGNIES : Approbation délibération du Conseil communal du 16/4/2007. Avis	355

\*\*\*\*\*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55022/TS30/2007.03309/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification du statut administratif

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le livre I du statut administratif en son chapitre 26 « les congés compensatoires pour prestations exceptionnelles et rappels exceptionnels » ainsi que le statut pécuniaire en son chapitre VIII relatif à l'allocation pour prestations exceptionnelles et irrégulières (articles 30 et 312).

En séance à Mons, le 25 octobre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55022/TS30/2007.03310/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification des  
« principes directeurs du système de pointage ... »

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier « les principes directeurs du nouveau système de pointage » en son annexe 1, point D relatif aux horaires de travail du personnel de niveau A.

En séance à Mons, le 25 octobre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55022/TS30/2007.03312/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : LA LOUVIERE Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification des  
« principes directeurs du système de pointage ... »

### Fonction publique

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier « les principes directeurs du nouveau système de pointage » en ses articles 5, 6, 9, 11, 12 et 18.

En séance à Mons, le 25 octobre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55022/TS30/2007.03327/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification du statut pécuniaire du personne communal

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 10 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non-enseignant en son chapitre XXIV relatif à l'exercice de fonctions supérieures.

En séance à Mons, le 08 novembre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55022/TS30/2007.03328/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – garde à domicile .

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 10 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le règlement relatif à l'instauration d'un système de garde à domicile.

En séance à Mons, le 08 novembre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55022/TS30/2007.03856/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modalités de contrôle des absences pour maladie.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 15 octobre 2007 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de modifier le règlement fixant les modalités de contrôle des absences pour maladie du personnel communal non-enseignant (annexe 3 du statut administratif)

En séance à Mons, le 06 décembre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55023/TS30/2007.01949/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – constitution d'un cadre pour chargés de missions.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de constituer un cadre pour chargés de missions auprès du Collège communal, de fixer les conditions de recrutement et le statut pécuniaire pour la mandature 2006-2012.

En séance à Mons, le 24 mai 2007

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*



MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55023/TS30/2007.01950/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification statut pécuniaire.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non-enseignant en son annexe III.

En séance à Mons, le 10 mai 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55023/TS30/2007.01951/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – redistribution du travail

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 23 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de proroger du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007, la mesure relative à la redistribution du travail dans le secteur public octroyé au personnel communal non-enseignant.

En séance à Mons, le 24 mai 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55023/TS30/2007.03653/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification des cadres.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 29 octobre 2007 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier les cadres technique, administratif et du pré-gardiennat du personnel communal non-enseignant.

En séance à Mons, le 13 décembre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55023/TS30/2007.03658/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification du statut administratif du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 29 octobre 2007 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut administratif applicable au personnel communal non-enseignant.

En séance à Mons, le 13 décembre 2007

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55023/TS30/2007.03659/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification du statut pécuniaire du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 29 octobre 2007 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut pécuniaire applicable au personnel communal non-enseignant.

En séance à Mons, le 13 décembre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/52043/TS30/2007.2088/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE- Délibération du Conseil communal – APPROBATION – cadre et statuts administratif et pécuniaire – cabinet des bourgmestre et échevins

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 24 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé d'arrêter le cadre et les statuts administratif et pécuniaire du personnel du cabinet des bourgmestre et échevins.

En séance à Mons, le 28 juin 2007

LE GREFFIER PROVINCIAL ,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/53053/TS30/2007.3551/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS- Délibération du Conseil communal – APPROBATION – pécule de vacances.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 22 octobre 2007 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé de fixer le montant du pécule de vacances à allouer à l'ensemble du personnel communal non-enseignant à 92% d'un douzième du traitement annuel pour l'année 2010.

En séance à Mons, le 29 novembre 2007

LE GREFFIER PROVINCIAL ,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/53053/TS30/2007.4039/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS- Délibération du Conseil communal – APPROBATION – modification du cadre du personnel ouvrier.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 19 novembre 2007 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé de modifier le cadre définitif du personnel ouvrier.

En séance à Mons, le 20 décembre 2007

LE GREFFIER PROVINCIAL ,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*



MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/57062/TS30/2007.02276/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PECQ - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – application des échelles RGB de recrutement au personnel non statutaire

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 07 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de PECQ a décidé d'appliquer les échelles RGB de recrutement au personnel non statutaire.

En séance à Mons, le 21 juin 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/57062/TS30/2007.02277/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PECQ - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – régime de la semaine des 4 jours et du départ anticipé.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 07 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de PECQ a décidé de prolonger le régime de la semaine de 4 jours et du départ anticipé.

En séance à Mons, le 21 juin 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/57062/TS30/2007.02278/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PECQ - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – octroi des droits minimaux

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 07 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de PECQ a décidé d'accorder les droits minimaux.

En séance à Mons, le 21 juin 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55040/TS30/2007.01705/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – création d'une régie communale.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de créer une régie communale autonome appelée « Agence de développement local-Soignies » et d'en adopter les statuts..

En séance à Mons, le 26 avril 2007

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55040/TS30/2007.01706/12/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – création d'une régie communale

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de créer une régie communale autonome appelée « régie communale autonome sonégienne » et d'adopter les statuts..

En séance à Mons, le 26 avril 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55040/TS30/2007.01914/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – règlement de travail applicable au personnel communal

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 16 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de modifier le règlement de travail applicable au personnel communal non-enseignant avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2007.

En séance à Mons, le 24 mai 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55040/TS30/2007.03257/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – Fixation du cadre et des statuts.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 17 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de fixer le cadre et les statuts administratif et pécuniaire du cabinet du bourgmestre pour la législature 2006-2012.

En séance à Mons, le 11 octobre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55040/TS30/2007.03267/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – descriptif des fonctions chef de division.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 17 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de modifier le descriptif des fonctions du chef de division administratif.

En séance à Mons, le 18 octobre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17<sup>22</sup> juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*



MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/56078/TS30/2007.02710/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : THUIN - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – pécule de vacances

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 29 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de THUIN a décidé de revoir les dispositions fixées au statut pécuniaire relatives au pécule de vacances du personnel communal.

En séance à Mons, le 12 juillet 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/56078/TS30/2007.02720/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : THUIN - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – règlement de travail

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 29 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de THUIN a décidé d'arrêter le règlement de travail applicable à l'ensemble du personnel communal non-enseignant.

En séance à Mons, le 12 juillet 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/56078/TS30/2007.03357/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : THUIN - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – cadre du personnel administratif

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 24 septembre 2007 par laquelle le Conseil communal de THUIN a décidé de procéder à la modification du cadre du personnel administratif, en y adjoignant un emploi supplémentaire de chef de service administratif.

En séance à Mons, le 08 novembre 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/57081/TS30/2007.02298/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : TOURNAI - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – cadre du personnel attaché aux cabinets des bourgmestre et échevins.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 14 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de TOURNAI a décidé d'arrêter le cadre du personnel attaché aux Cabinets des Bourgmestre et Echevins pour la durée de la législature ayant débuté le 4 décembre 2006.

En séance à Mons, le 21 juin 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/57003/TS30/2007.01200/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ANTOING - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – composition d'un cabinet du bourgmestre

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2007 par laquelle le Conseil communal de ANTOING a décidé la composition d'un cabinet du bourgmestre.

En séance à Mons, le 15 mars 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/57081/TS30/2007.02299/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : TOURNAI - Délibération du Conseil communal – APPROBATION – statut administratif du personnel attaché aux cabinets des bourgmestre et échevins.

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 14 mai 2007 par laquelle le Conseil communal de TOURNAI a décidé d'arrêter le statut administratif du personnel attaché aux Cabinets des Bourgmestre et Echevins pour la durée de la législature ayant débuté le 4 décembre 2006.

En séance à Mons, le 21 juin 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Richard WILLAME

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES – Direction de Mons  
N°E0353/55040/TS30/2007.02068/CC

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SOIGNIES Délibération du Conseil communal – APPROBATION – règlement de travail applicable au personnel de la piscine communale

### Fonction publique

—

Un arrêté du Collège provincial pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation en ses articles L2213-2 et L2213-3, A APPROUVE la délibération du 16 avril 2007 par laquelle le Conseil communal de SOIGNIES a décidé de modifier le règlement de travail applicable au personnel de la piscine communale à partir du 1<sup>er</sup> mai 2007.

En séance à Mons, le 24 mai 2007 .

LE GREFFIER PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,

(s) Pierre DUPONT

« Inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation (CDLD) ».

Mons, le 17 juin 2008

*LE GREFFIER PROVINCIAL ,*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*

*(s) Pierre DUPONT*

INC/2008/246

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Promotion dans un grade d'officier pompier volontaire

**VILLE DE TOURNAI**

—

Par arrêté du 24 novembre 2008, j'ai décidé de ne pas approuver la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2008, par laquelle le Conseil communal de TOURNAI décide de promouvoir, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2008, M. R.L., adjudant, dans le grade de sous-lieutenant volontaire au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 9 décembre 2008

*Le Gouverneur,*

*(s) Claude DURIEUX*